

tique forma alors quatre provinces, qui prirent les noms de *Première, Seconde, Troisième, Quatrième Lyonnaise*, et dont les chefs-lieux furent Lyon, Rouen, Tours et Sens (1).

Le remaniement administratif du pays ne s'arrêta pas là. A une époque qu'il est impossible de déterminer d'une manière précise, mais qui n'est pas postérieure aux dernières années du IV^e siècle, on réorganisa sur de nouvelles bases les subdivisions des provinces. La Première Lyonnaise, en particulier, fut divisée en trois grandes circonscriptions, correspondant aux trois villes principales qu'elle renfermait : Lyon, Autun et Langres, et entre lesquelles on partagea tous les petits peuples qui les composaient, et qui avaient conservé jusque là leur autonomie; c'est ce que nous apprend la Notice des Gaules, rédigée au plus tard à la fin du IV^e siècle (2), et par laquelle on voit que la Première Lyonnaise ne renfermait plus que trois cités, dont voici les noms :

Metropolis civitas Lugdunensium (3) (la cité des Lyonnais, métropole);

(1) Les autres parties de la Gaule éprouvant des modifications analogues, dont je n'ai pas à m'occuper ici, ce pays se trouva alors partagé en dix-sept provinces. (Voyez la dissertation de Dom Vaissète sur ce sujet, *Hist. de Languedoc*, t. 1, note xxxiii, p. 627.)

(2) La Notice des Gaules n'est pas postérieure au IV^e siècle, puisqu'elle ne mentionne pas la province d'Arles, créée à la fin de ce siècle, lorsque le siège du préfet du prétoire fut transféré dans cette ville, au préjudice de Trèves, qui avait succédé à Lyon vers la fin du II^e siècle. (*Mém. de l'Acad. des inscript.* t. viii, p. 423, 428). Trèves était encore la capitale de la Gaule chevelue en 380, d'après Grégoire de Tours. La translation du prétoire à Arles fit disparaître la barrière administrative qui séparait encore, depuis la conquête, les deux Gaules *chevelue* et à *brayes*: elles n'eurent plus qu'un seul chef-lieu, Arles. Toutefois chacune conserva un vicaire particulier et reçut un nom plus conforme à l'état de la civilisation. La Gaule chevelue, comprenant dix provinces, fut appelée absolument *Gallie*, les Gaules; et la Gaule à brayes, *Septem provinciarum*, les sept provinces.

(3) Un manuscrit du X^e siècle porte *Lugdunensium* (Bibl. imp. 1451).